

A.1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

1

AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS AGRICOLES OUVERTES AU PUBLIC

et au fonctionnement des
associations de promotion des filières
et du monde agricole auprès du grand public



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

L'objectif de ce dispositif est :

- aider à l'organisation de manifestations agricoles permettant de faire connaître l'activité agricole auprès du grand public.
- aider à la découverte du monde agricole.

BÉNÉFICIAIRES

Associations à vocation agricole, communes

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Nombre de structures agricoles impliquées
- Nombre de visiteurs attendus
- Plan de communication mis en place
- Nombre d'adhérents à l'association

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Manifestations agricoles : crédits individualisés par la Commission Permanente du Conseil Général

Fonctionnement des associations : crédits individualisés par la Commission Permanente du Conseil Général

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie
et de l'Emploi
Service Agriculture et
Pêche

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX



Ce dossier est à adresser à :
Monsieur Didier MARIE
Président du Département de Seine-Maritime
Hôtel du Département
DEE/SAP
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE :

**Organisation de manifestations agricoles
ouvertes au public et fonctionnement des
associations de promotion des filières et du
monde agricole auprès du grand public
(Communes)**

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Agriculture et Pêche
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

NOM DE LA
COMMUNE* :

ETAT CIVIL DU REPRESENTANT LEGAL :

Nom * :

Prénom :

ETAT CIVIL DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

Nom * :

Prénom :

Adresse * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone * :

Portable :

Fax :

Mail :

N° SIRET * :

DESCRIPTIF DU PROJET (dont nombre de structures impliquées, nombre de visiteurs attendus, plan de communication,.....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Présentation du projet
- Devis le cas échéant

Pour le versement de la subvention :

- Facture(s) **originale(s)** acquittée(s) (le cas échéant)
- Pour toute subvention supérieure à 1 500 €, le versement s'effectuera en 2 fois :
 - 1^{er} acompte : 50 % après le passage en Commission Permanente
 - Solde : 50 % sur présentation d'un bilan financier et qualitatif de l'activité.

* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@cg76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

A

Signature du Maire
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »

Le